

SÉANCE DU 5 MARS 2020

Convocations adressées le vingt-sept février deux mil vingt à chacun des membres du conseil municipal. L'an deux mil vingt, le **cinq mars** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent LEFEVRE, Maire.

Présents : Laurent LEFEVRE, Christine DE FARCY DE PONTFARCY, Hugues GENDRY, Marie-Françoise BOURGEAIS, Franck GAUTEUR Adjoints ; Jean-Pierre GUAIS, Franck FOURNIER, Sandrine HAMON, Michel BELLIER, Jean-Paul DOUDET, Thomas JEANNEAU, Isabelle SAUVE, Emilie BEGUIN, Priscilla FERRAND, Anthony FOURNIER, Céline CHEVALIER, Yoann PIERROT, Colette SEYEUX, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absente : Emmanuelle CLAIRET.

Monsieur Anthony FOURNIER a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Assistait en outre : Cosette COLLINEAU

Le compte-rendu de la séance du 13 février 2020 est adopté à l'UNANIMITE.

2020019 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présentation : Laurent LEFEVRE

Déclarations d'intention d'aliéner :

- 2020-004 – Section AB n° 716 (45 rue de Laval) : la commune n'exerce pas son droit de préemption.
- 2020-005 – Section AB n° 25 (23 rue de Laval) : la commune n'exerce pas son droit de préemption.
- 2020-006 – Section J n° 278 et n° 501 (480 route de Houssay) : la commune n'exerce pas son droit de préemption.
- 2020-007 - Section AB n° 498 (rue Jambe d'Argent) : la commune n'exerce pas son droit de préemption.
- 2020-008 – Section AC n° 65 et n° 699 (rue du Général Foucher) : la commune n'exerce pas son droit de préemption.
- 2020-009 – Section AC n° 637 (10 rue des Ormeaux) : la commune n'exerce pas son droit de préemption.

Concession de terrain dans le cimetière communal :

- Renouvellement concession n° 94 – Mme DURAND Marie – 30 ans (74,08 €).

Le conseil municipal **PREND ACTE** de ces décisions.

2020020 - BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES Résidence Autonomie et Lotissement Le Petit Pont :

Présentation : Marie F BOURGEAIS

2020020A - RESULTATS 2019 :

RESULTATS CONSOLIDES 2019

		Année	Cumulé
<u>Budget Principal</u>		€	
Investissement	-	191 153,04	45 805,75
Fonctionnement		450 327,30	766 766,78
		259 174,26	812 572,53
<u>Lotissement Le Petit Pont</u>			
Investissement	-	122 514,46	113 841,43
Fonctionnement		185 087,45	292 533,48
		62 572,99	178 692,05

Résidence Autonomie

Investissement	45 200,45	51 300,47
Fonctionnement	42 024,93	70 101,74
	87 225,38	121 402,21
Résultat Global	408 972,63	1 112 666,79

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Mais pour des raisons techniques, le compte de gestion, et par conséquent le compte administratif, peuvent rarement être produits avant la date limite de vote du budget primitif.

L'instruction M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats sont justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur,
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2019 établis par l'ordonnateur,
- un tableau des résultats de l'exécution du budget produit par le comptable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents constate et approuve les résultats de l'exercice 2019 indiqués ci-dessus.

2020020B - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS :

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2020.

BUDGET PRINCIPAL

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	€
Recettes de fonctionnement 2019 (1)	2 105 953,87
Dépenses de fonctionnement 2019 (2)	1 655 626,57
Résultat de l'exercice 2019 (1)-(2)	450 327,30
Résultat de fonctionnement reporté (2018)	316 439,48
Résultat de fonctionnement à affecter (A)	766 766,78

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement 2019 (1)	456 865,66
Dépenses d'investissement 2019 (2)	648 018,70
Résultat d'investissement 2019 (1)-(2)	- 191 153,04
Résultat d'investissement reporté (2018)	236 958,79
Résultat d'investissement : report au R 001	45 805,75
Restes à réaliser en recettes (a)	64 286,64
Restes à réaliser en dépenses (b)	442 096,16
Besoin de financement des RAR (a-b)	- 377 809,52
Besoin de financement total de la section Investissement	- 267 717,13

Affectation du résultat de fonctionnement (A)

Au compte 1068 - Excédent fonctionnement Capitalisé	570 000,00
Au compte R002 - Résultat fonctionnement reporté	196 766,78

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents, ADOPTE cette proposition et DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 tel qu'indiqué ci-dessus.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS :

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2020.

BUDGET ANNEXE PETIT PONT	€
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement 2019 (1)	270 913,32
Dépenses de fonctionnement 2019 (2)	85 825,87
Résultat de l'exercice 2019 (1)-(2)	185 087,45
Résultat de fonctionnement reporté (2018)	107 446,03
Résultat de fonctionnement à affecter (A)	292 533,48
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement 2019 (1)	83 204,54
Dépenses d'investissement 2019 (2)	205 719,00
Résultat d'investissement 2019 (1)-(2)	-122 514,46
Résultat d'investissement reporté (2018)	8 673,03
Résultat d'investissement : report au R 001	- 113 841,43
Restes à réaliser en recettes (a)	
Restes à réaliser en dépenses (b)	
Besoin de financement des RAR (a-b)	
Besoin de financement total de la section Investissement	-113 841,43

Affectation du résultat de fonctionnement (A)

Au compte 1068 - Excédent fonctionnement Capitalisé	114 000,00
Au compte R002 - Résultat fonctionnement reporté	178 533,48

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents, ADOPTE cette proposition et DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 tel qu'indiqué ci-dessus.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS :

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2020.

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE	€
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement 2019 (1)	375 598,45
Dépenses de fonctionnement 2019 (2)	333 573,52
Résultat de l'exercice 2019 (1)-(2)	42 024,93
Résultat de fonctionnement reporté (2018)	28 076,81
Résultat de fonctionnement à affecter (A)	70 101,74
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement 2019 (1)	105 862,40
Dépenses d'investissement 2019 (2)	60 661,95
Résultat d'investissement 2019 (1)-(2)	45 200,45
Résultat d'investissement reporté (2018)	6 100,02
Résultat d'investissement : report au R 001	51 300,47
Restes à réaliser en recettes (a)	
Restes à réaliser en dépenses (b)	311 404,05
Besoin de financement des RAR (a-b)	311 404,05
Besoin de financement total de la section Investissement	260 103,58
Affectation du résultat de fonctionnement (A)	
Au compte 1068 – Excédent fonctionnement Capitalisé	20 000,00
Au compte R002 – Résultat fonctionnement reporté	50 101,74

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents, ADOPTE cette proposition et DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 tel qu'indiqué ci-dessus.

2020020C - BUDGETS PRIMITIFS 2020

Présentation : Marie-Françoise BOURGEAIS

2020020C1 - Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, **VOTE** le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section fonctionnement : 2 065 212,60 €

Section investissement : 1 357 537,07 €

2020020C2 - Budget annexe Lotissement Le Petit Pont

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, **VOTE** le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes (avec prévisions écritures de stocks) :

Section fonctionnement : 557 252,48 €

Section investissement : 319 560,43

2020020C3 - Budget annexe Résidence Autonomie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, **VOTE** le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section fonctionnement : 417 926,74 €

Section investissement : 385 468,07 €

2020021 - FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Présentation : Marie-Françoise BOURGEOIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'**UNANIMITE** :

Vu le produit fiscal attendu à taux constants, soit 411 750 €,

Vu la loi de finances pour 2020,

Vu la proposition de budget 2020 présentée,

DÉCIDE de maintenir pour 2020 les taux fixés en 2019 pour les taxes locales :

Taxe foncière (bâti)..... : 23,99 %

Taxe foncière (non bâti) : 46,57 %

2020022 – ACQUISITION ENSEMBLE IMMOBILIER 8 rue de Clairevue – Prorogation promesse d'achat

Présentation : Laurent LEFEVRE

Afin de permettre aux vendeurs de l'ensemble immobilier sis 8 rue de Clairevue de clôturer certaines de leurs démarches administratives et successorales, il vous est proposé de proroger le délai de réalisation prévu à la promesse d'achat signée le 9 décembre 2019 avec les consorts Ballue pour le porter au 30 juin 2020 (au lieu du 28 février 2020 initialement prévu).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents, **ADOpte** cette proposition et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

2020023 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

ENFANCE JEUNESSE DU 26 février 2020 – Présentation : Christine DE FARCY DE PONTFARCY

- Portes ouvertes 21 mars 2020

Permanences portes ouvertes de 10 h à 12 h 30

Maison des loisirs

de 10 h à 11 h 15	Franck GAUTEUR	J .Pierre GUAIS
De 11 h 15 à 12 h 30	Sandrine HAMON	M.F. BOURGEOIS

Salle de restauration

De 10 h à 12 h 30	Nicolas FOUBERT	Martial HOUDAYER
-------------------	-----------------	------------------

Au restaurant scolaire :

Présentation plan alimentaire /menu/ couleur (Martial)

Présentation effectif/activités/organisation midi (Nicolas)

Prévoir affiche tarifs :

- Coût repas famille/collectivité
- Coût alimentaire/fabrication/service
- Tarifs repas
- Tarifs accueil périscolaire + extrascolaire

A la maison des loisirs :

Visite des lieux (par les élus)

Communication : Site internet, panneau lumineux, flyers dans les cartables, affiches dans les commerces, bibliothèque, abris bus, MAM, ... résidence autonomie...)

- « Opération toutes pompes dehors »

L'Association Onco Plein Air organise du 23 mars au 4 avril 2020 la collecte de chaussures usagées, mais encore portables, bien connue sous le nom de « opération toutes pompes dehors » au profit des jeunes malades du cancer ou de la leucémie et suivis aux CHU de Nantes ou d'Angers. La collecte 2019 a permis de financer un séjour pour une trentaine de jeunes encadrés par une quinzaine de professionnels de santé et d'animateurs expérimentés.

Lieux de collectes :

Ecoles (Christine assure le lien avec les écoles)

Déchetterie (la communauté de communes assure la mise en place et l'affichage)

Communication : Site internet, Panneaux lumineux, Cartables (flyers via les écoles) Affiches (commerces, mairie, abris-bus, salle de sport, bibliothèque, RPE, MAM...)

Profiter de la porte ouverte pour communiquer sur cette opération. (Affiche dans les différents lieux de la porte ouverte)

Stockage atelier (après vérification)

Transport sur Craon le samedi 4 avril

- Questions diverses

Projets CME : les ruches seront installées fin mars

Copil alsh : le mardi 3 mars 2020 à 19 h

2020024 – QUESTIONS DIVERSES :

2020024A – MISE EN LOCATION D'UN TERRAIN

Présentation : Laurent LEFEVRE

Par délibération du 13 février 2020, le conseil municipal a décidé d'acquérir une parcelle de terrain, cadastrée section K n° 120, contenance de 1 ha 55 a 45 ca, située au lieu « La Tournée ».

Afin de pourvoir à son entretien, il vous est proposé de faire appel à candidatures pour la location annuelle de cette parcelle de terre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents, ADOPTE cette proposition et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à la présente décision.

2020024B– LOTISSEMENT LE PETIT PONT – Voirie

Présentation : Hugues GENDRY

- Début des travaux : 15 avril 2020
- Dossier en cours de réajustement du point de vue technique.

2020024C – MODIFICATION REGLEMENT DU CIMETIERE

Présentation : Franck GAUTEUR

Aucune précision n'est indiquée dans le règlement du cimetière en ce qui concerne l'apposition ou non de plaques sur les cavurnes, ou l'inscription directe. Il vous est proposé de compléter ce règlement, article 29, ainsi qu'il suit :

« afin de garder une certaine uniformité au niveau des inscriptions, tout projet devra être soumis à l'approbation du Maire ou de son représentant ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents, ADOPTE cette proposition et CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de signer le nouveau règlement et d'en assurer sa diffusion et sa publication.

2020024D – ACHAT D'UNE TONDEUSE KUBOTA : 21 761 € HT, reprise de l'ancienne par le fournisseur : 4 600 € net

2020024E – RESIDENCE AUTONOMIE : Rencontre inter-établissements le 16 juillet 2020

Animation par Pierre Bouguier et un pianiste (500 €) – Participation à demander aux résidents : 2 €

2020024F – Des potelets flexibles vont être installés devant le Crédit Mutuel, à la charge de l'organisme bancaire, pour préserver l'accessibilité des convoyeurs de fonds.

Il n'y a plus de questions diverses.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur investissement durant le mandat, avec un esprit d'équipe. Un merci particulier également aux adjoints qui ont été très sollicités.

La séance est levée à 22 h 25.

Rappel des délibérations prises lors de la séance du 13 février 2020

2020008 – DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Déclarations d'intention d'aliéner :

2019-031 – Section AB n° 315 (24 rue du Pont Neuf) et J425p (Le Grand Pré de l'Etang) : la commune n'exerce pas son droit de préemption.

2020-001 – Section AB n° 250 (7 rue de la Grande Maison) : la commune n'exerce pas son droit de préemption.

2020-002 – Section AB n° 233 (7 rue de Marmillon) et AB n° 419 (La Gourderie) : la commune n'exerce pas son droit de préemption.

2020-003 – Section AC n° 341 (1 rue de Claire Vue) : la commune n'exerce pas son droit de préemption.

Concessions de terrain dans le cimetière communal :

N° 1181 – GRUAU Yves (famille MARQUET-CHEVALIER) – 30 ans – 72,73 €

N° 1182 – M. Mme FOURNIER Marc (famille FOURNIER-HESSANT) – 30 ans – 72,73 €

N° 1183 – M. ROIMIER Bruno (famille ROIMIER-GODIER) – 30 ans – 72,73 €

N° 1184 - Famille ROI – Cavurne - 50 ans – 1 075,74 €

2020009 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES Résidence Autonomie et Lotissement Le Petit Pont

2020010 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE EN MATIERE DE SECURITE

2020011 – REHABILITATION DES ATELIERS MUNICIPAUX ET CONSTRUCTION D'UN HANGAR : Avenants aux marchés de travaux

2020011A) Avenants aux marchés de travaux passés avec l'entreprise MJCD (LOT 1)

2020011B) Avenants aux marchés de travaux passés avec l'entreprise MONNIER (LOT 6)

2020011C) Avenants aux marchés de travaux passés avec l'entreprise LECOULES (LOT 8)

2020011D) Avenants aux marchés de travaux passés avec l'entreprise LECOULES (LOT 9)

2020012 – GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE BOIS-GRANULES (Sud-Mayenne) : Adhésion

2020013 – CULTURE ET COMMUNICATION du 29 janvier 2020

- Budget 2020
- Bulletin Municipal
- Intramuros

2020014 – FINANCES du 6 février 2020

2020015 – ENFANCE JEUNESSE DU 4 février 2020

- Budget des écoles 2019 pour subventions 2020
- Projets 2020

2020016 – GESTION DE L'ESPACE du 11 février 2020

- Programme 20250
- Questions diverses

2020017 – COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2020

2020018 - QUESTIONS DIVERSES

2020018A) ACQUISITION PARCELLE K120 – Succession Métayer

2020018B) REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES